

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

1. Nos conditions générales de vente s'appliquent intégralement, sauf stipulation expresse contraire. L'acheteur est censé en avoir pris connaissance et en avoir accepté toutes les clauses.
2. Aucun vice apparent des marchandises ne pourra être invoqué après réception ou enlèvement de celles-ci par le client.
3. Dès la transaction commerciale réalisée entre nous-mêmes et le client, la marchandise voyage aux risques et périls de celui-ci, même si nous nous chargeons de la livraison.
4. Nos factures sont payables au comptant sans escompte à notre organisme financier repris au verso, ou en espèces à notre établissement, Parc Industriel des Hauts-Sarts - B4040 Herstal.
5. Toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de 1% par mois, tout mois commencé étant dû. Tout retard de paiement atteignant un mois après la date de la facture entraîne par lui même un supplément forfaitaire égal à 15% du montant dû, avec un minimum de 50 EUR.
6. Nous déclinons toute responsabilité en cas de rupture de contrat pour cause de guerre ou en cas de force majeure indépendante de notre volonté.
7. En cas de litige, la Justice de Paix du 2° canton de Liège et les Tribunaux de cette même ville sont seuls compétents.

### **Utilisation en production**

*Si les marchandises ou une partie de celles-ci fournies en vertu d'un contrat ou d'une commande ont été mises en production, modifiées ou manipulées de quelque manière que ce soit par l'acheteur ou le réceptionnaire des marchandises ou toute autre personne, la qualité des marchandises sera réputée être acceptable aux yeux de l'acheteur. Toutes les vérifications de contrôle de la qualité effectuées par le client doivent l'être sur l'ensemble du chargement avant mise en production et utilisation.*